



Dette suite à divorce en 2007 réclamé que maintenant

Par **Ierusted**, le **17/01/2013** à **19:20**

Bonjour, je vous explique mon cas.
J'ai divorcé en 03/2007, je juge à valider le partage de biens et des dettes, en l'occurrence plusieurs emprunts 3 pour madame et 2 pour monsieur.
Personnellement après mon divorce j'ai renégocié mes emprunts pour n'en faire qu'un seul et mon ex elle à fait un dossier de surendettement BDF. Dernièrement suite à un fichage FICP, j'ai appelé l'organisme qui m'a fiché et je m'aperçois que c'est Cetelem et que cela concerne un des emprunts qu'elle devait payé suite au jugement. Je leur explique qu'il y a un jugement de divorce prononcé en 2007 et que c'est mon ex épouse qui doit régler cette emprunt. Il m'explique que le jugement ne fait pas opposition et que du fait qu'elle ne paie pas c'est moi qui doit payer....
J'ai contacté mon ex épouse et la elle m'explique que la BDF lui a donné un moratoire de 2 ans de 2010 à 2012 et que maintenant elle devait payer mais qu'elle ne peut pas du fait elle à refait un dossier BDF avec une proposition de paiement de 100 € par mois.
Aujourd'hui je viens d'être appeler par la société de recouvrement de Cetelem "Neuilly contentieux" qui me somme de payer la somme de 12000 € sous peine de voir mon dossier partir au tribunal. Elle m'a expliqué avoir envoyer un recommandé à un adresse à laquelle je n'ai jamais habité vu que c'est l'ancienne adresse de mon ex. Et que sans paiement le dossier par directe à l'huissier.
Alors si vous avez un tuyau pour que je puisse me dépatouiller de cela, ca serait le bienvenu.
Pour info je pense que cet emprunt à été contracté en 1996. Personnellement je n'ai eu aucune nouvelle pendant 6 ans et maintenant ca me tombe dessus.
Y a t'il un délai de forclusion me concernant ?
On m'a dit que je n'avais comme recours que de faire moi même un dossier BDF ou de payer et d'attaquer mon ex !
Help Me Please cela serait super.